

Ecole maternelle de la Pierre Levée

85, rue Nationale

17220 LA JARNE

**Compte-rendu du conseil d'école**

**Premier trimestre**

**Lundi 16 octobre 2017**

**Présents :**

Mme JEZEQUEL (directrice et enseignante – présidente de séance)

Mmes LETRIBOT et MANSOURI – enseignantes

Mmes COLOSIO, DUBRUN, LENOIR – représentantes des parents d'élèves (titulaires et suppléants)

M. COPPOLANI – Maire de la commune

Mme GRASSAUD - Représentante des ATSEM

Mlle SALOMON – Coordinatrice Enfance et Jeunesse

**Absents et excusés :**

M. FLORENTIN – IEN de la circonscription, représenté par la directrice

Mme THOUVENIN – Adjointe chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme GUENVER et M. GABUCCI – conseillers municipaux, commission Enfance / Jeunesse

Mmes BREGIER et VERGNAULT – représentantes des parents d'élèves (titulaires et suppléants)

Mme CHINOT – Psychologue scolaire du secteur, membre du RASED

**Ordre du jour :**

1. Présentation et rappel du rôle du conseil d'école
2. Présentation du RASED
3. Vote du règlement intérieur
4. Retour sur la nouvelle organisation de la semaine scolaire (TAP, emploi du temps)
5. Effectifs
6. Projets
7. Questions diverses

**Secrétaires de séance : Mme Dubrun – parent d'élève – et Mme Letribot - enseignante**

## **1. Présentation et rappel du rôle du conseil d'école**

### **Composition**

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire, de l'adjoint et des conseillers municipaux chargés des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'Education Nationale.

### **Membres supplémentaires**

Peuvent assister au conseil, avec voix consultative :

- les parents d'élèves suppléants
- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés de l'école maternelle.

L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription peut également y assister.

### **Fonctionnement**

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

### **Attributions**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,

- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

## 2. Présentation du RASED

**Le RASED est piloté par l'IEN de circonscription qui assure son organisation, son évaluation et qui en définit les orientations générales.**

Les missions et les identités professionnelles sont définies dans le B.O. n° 19 du 09/05/2002, la circulaire du 9 avril 1990 et désormais la circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002.

Toute école est rattachée à un RASED.

L'enseignant de la classe est le premier acteur dans le repérage et dans la recherche d'une aide à l'élève en difficulté. C'est au sein de la classe que l'aide doit d'abord se concevoir. Le maître de la classe ne peut déléguer le traitement des difficultés de ses élèves. Il doit chercher des réponses à l'hétérogénéité naturelle de sa classe. La difficulté fait partie intégrante du processus même d'apprentissage.

Les réponses sont apportées par l'enseignant et par les actions qui peuvent être mises en place au sein du cycle. Ces réponses sont souvent apportées lors de séances d'aide personnalisée décidées au sein de concertations de l'équipe pédagogique.

L'aide spécialisée s'adresse à des élèves pour lesquels les réponses pédagogiques des maîtres ne semblent pas suffisantes.

Le RASED constitue un dispositif-ressource complémentaire qui contribue à assurer avec les équipes pédagogiques la **prévention** des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire et la **remédiation** quand des difficultés s'avèrent durables. Il accompagne et complète les mesures prises dans le cadre de la classe.

La prévention consiste en un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification. Elle s'exerce à tout moment de la scolarité. S'il est vrai que l'école maternelle est le lieu privilégié de la prévention, celle-ci conserve tout son sens tout au long de l'école primaire.

L'observation, l'évaluation, les bilans permettent de cibler les objectifs sur lesquels l'équipe éducative doit se mobiliser en priorité. La mission de prévention pour les membres du RASED va jusqu'à aider à la recherche d'un ajustement des conditions de l'apprentissage dans la classe.

### Les partenaires de l'aide

#### Le directeur

Il organise la concertation entre l'équipe et le RASED, il veille à ce que les membres du RASED soient associés à la vie de l'école (projet d'école, projet de cycle) et les invite aux conseils des maîtres. Il doit être informé du fonctionnement du réseau et des priorités, il facilite l'organisation des synthèses avec les partenaires extérieurs, il inscrit l'aide aux enfants en difficulté dans le projet d'école, il informe le conseil d'école de l'organisation des aides spécialisées, il facilite la communication entre les familles et le réseau, il aide les membres du réseau à résoudre les problèmes matériels rencontrés.

### **Le maître de la classe**

Il est le premier acteur dans le repérage et dans la recherche d'une aide à l'élève en difficulté. C'est au sein de la classe que l'aide doit se concevoir. L'intervention du maître spécialisé n'a de sens qu'en liaison avec la classe. Le maître de la classe est le garant du projet pédagogique individualisé.

Les activités d'APC (Aide pédagogique Complémentaire) ont lieu les mardis et vendredis de 13 h 20 à 13 h 50.

### **Les parents**

Ils sont les premiers responsables de leur enfant. Ils sont associés au projet.

### **Les membres du réseau**

**Le maître spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique : Deux personnes sur le secteur : Louise LORRILARD et Peggy SOULAIN-RATHAT**

Il a pour but d'aider l'élève à consolider ou construire ses apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail.

**Le maître spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle : Virginie ERMACORA-LE FEVRE**

Il a pour objectif de permettre à l'enfant de (re)trouver sa place dans l'environnement scolaire, familial et social.

**Le psychologue scolaire - Florence CHINOT**

Il est chargé de l'observation et du suivi psychologique des enfants en liaison étroite avec les maîtres, les parents et les structures d'aides extérieures à l'école.

Toutes les difficultés d'un enfant n'étant pas de la compétence du réseau, il peut servir d'intermédiaire vers d'autres spécialistes : **CMPP, CMP, CMPE, services sociaux et médicaux...**

### **3- Lecture et vote du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est lu ; certaines modifications ou compléments seront ajoutés.

Fermeture du portail à 8 h 35 le matin.

### **4- Effectifs**

L'an dernier – fin d'année : 29 GS / 23 MS / 17 PS, soit 69 élèves

Cette année : 23 GS / 17 MS / 21 PS, soit 61 élèves

### **5- Retour sur la nouvelle organisation de la semaine scolaire (TAP, emploi du temps)**

La nouvelle organisation des horaires pour l'école maternelle est très satisfaisante cette année. Elle répond de manière plus adaptée au rythme des enfants qui sont moins énervés et fatigués que l'an dernier à la même période.

Le contenu des TAP est plus allégé, plus à l'écoute des enfants.

Le décalage de 5 minutes à l'entrée est très apprécié des parents.

Les enseignantes remercient la mairie d'avoir écouté et été sensible à leurs arguments. Elle explique qu'il y a plus de concertation, de partage d'informations et que les enfants, comme elles-mêmes, sont sensibles à cette harmonie. Du coup, la journée école/TAP est plus fluide.

Mademoiselle SALOMON indique que le dialogue et les échanges avec Madame JEZEQUEL pendant les vacances ont permis d'organiser au mieux la transition de ce changement d'horaires. Elle explique le nouveau fonctionnement.

**TAP :**

- **Sortie dans la cour à 15 h 20** : afin de permettre aux enfants de s'aérer avant les TAP qui débute à 15 h 40 – passage d'informations entre l'équipe enseignante et les animateurs.

- **A 15 h 40 :**

- Pour les MS et les GS : les groupes ne sont pas imposés : les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire au jour le jour. Trois activités sont toujours proposées : une activité sportive, une activité manuelle, du temps pour moi. L'animateur s'adapte aux choix des enfants.

(Les groupes sont de 10 à 14 enfants ; si beaucoup d'enfants choisissent le même atelier, c'est l'animateur qui rejoint l'atelier que les enfants ont plébiscité).

- Pour les PS : le lever de la sieste est respecté ; les enfants vont aux TAP lorsqu'ils sont réveillés. Les référents sont toujours identiques pour les petits : les ATSEM qui animent les ateliers.

**PAUSE MERIDIENNE :**

- Pour le restaurant scolaire, le service est « glissant » : les PS partent en premier, s'installent et commencent à manger ; les MS et les GS arrivent 10 minutes après. Cet échelonnement permet à un groupe d'être seul en début ou en fin de repas, ce qui est important par rapport au calme (NB : cette année, toutes les maternelles mangent dans le même réfectoire).

- Récréation le moment du repas : les maternelles sont dans la cour de l'école maternelle. Ils ne sont plus mélangés avec les grands.

Mademoiselle SALOMON en profite pour informer que le vendredi, il y a atelier Ludothèque où les plus jeunes et les grands sont mélangés et font une activité au choix. Les parents peuvent se joindre à l'activité de 15 h à 16 h 30. L'information semble être passée inaperçue dans l'abondance d'informations données à la rentrée.

Un rappel sera effectué.

Les difficultés sont :

- La sortie des TAP : il a été nécessaire de l'harmoniser avec l'école élémentaire. Une zone a été créée pour que les enfants retrouvent leurs parents. Le problème est moins en maternelle qu'en élémentaire car il y a moins d'enfants.

- Le problème des mardis et vendredis où la maternelle et l'élémentaire ont les TAP en même temps. Pour l'instant, il fait beau donc beaucoup de groupes sont dehors. Le problème d'espace ou de salles pouvant accueillir tout le monde est à envisager.

- Monsieur COPPOLANI soulève le casse-tête pour la commune des horaires d'entrées et de sorties multiples. Cela mobilise du personnel tout l'après-midi pour sécuriser le passage piétons (14 h / 14 h 15, 15 h, 15 h 40, 16 h 25 et 30).

## **6- Projets**

**Sorties des classes** : projets non arrêtés. Les nouveaux horaires pour aller en ville vont être étudiés. Le problème des bus de ville est que parfois, ils peuvent être assez bondés. La possibilité est offerte par la mairie d'utiliser le mini-bus de la commune même si plusieurs trajets doivent être faits pour les sorties.

**Spectacle de La Coursive à La salle Mélusine le mercredi 29 novembre à 10 h 30 pour toute l'école maternelle « A deux mains »** – 3 € par enfant - total : 210 € ( remerciement à l'AJPE qui prend en charge le paiement)

**Vente de Noël** au profit de la coopérative scolaire : à déterminer

**Animations proposées par le Médiabus** (lectures animées et présentation de livres) : deux interventions en GS et une intervention en PS/MS. A chaque fois, 6 ouvrages sont présentés et laissés dans la classe jusqu'à la fin de l'année. La moitié des ouvrages est prêtée par le Médiabus, l'autre moitié est achetée par l'école, via la coopérative scolaire. Ces livres alimentent ensuite la bibliothèque. Un retour de lecture est proposé fin juin.

- ✓ Première animation : Jeudi 9 novembre 2017 / GS
- ✓ Mardi 13 mars 2018 / GS – PS/MS
- ✓ Vendredi 29 juin 2018 à 10h (Partage-lecture)

Une possibilité de la venue du Médiabus pour présentation aux enfants : à arrêter

**Spectacle de Noël offert par l'AJPE** : en cours de réflexion (réunion la semaine prochaine)

**MS : Animation sur le recyclage** (animation de la CDA) : au printemps

## **7- Questions diverses**

### **REMERCIEMENTS :**

Remerciements à la mairie pour l'achat d'un ordinateur bureautique par classe

### **INFORMATION**

Accueil de stagiaires dans les classes début novembre pour Madame JEZEQUEL et début janvier pour Madame LETRIBOT (pour une période de 15 jours)

### **COOPERATIVE**

La directrice souligne que la coopérative n'est certes pas obligatoire mais que l'école paie tout de même 146 € à l'OCCE : adhésion et assurance de tous les élèves même ceux qui n'ont pas payé ! C'est un paradoxe. Cette année, 9 coopératives ne sont pas rentrées (ce qui équivaut à une perte de 144 €, montant de l'adhésion et de l'assurance).

### **PRESENTATION EXERCICES OBLIGATOIRES**

Un exercice PPMS alerte / intrusion (confinement en salle de classe) : avant la Toussaint  
Deux exercices évacuation incendie : 18 septembre 2017 / un autre programmé en juin  
Deux exercices PPMS / risques majeurs (climatiques ou bactériologiques) : à prévoir après les vacances de novembre et au deuxième trimestre

Concernant l'exercice alerte /intrusion : Monsieur COPPOLANI explique qu'un logiciel a été créé par la mairie et installé sur tous les postes de l'école permettant de donner l'alerte en un seul clic, de savoir d'où l'alerte a été lancée afin d'adapter notre comportement. Il alerte directement les services municipaux qui alertent la gendarmerie (l'initiative de La Jarne a été soulignée dans la revue « Maires de France » de juillet/août 2018).

Il faut que les postes des classes soient allumés ou aient un haut-parleur intégré ce qui permet le déclenchement même si les postes sont éteints.

Question des parents : Pendant les TAP, vu que les groupes sont dispersés, comment prévient-on ?

Réponse : Un poste va être installé aux Trainelles dès que la WIFI sera active. Il est nécessaire d'installer un poste également au périscolaire.

Question des parents : En cas d'intrusion, les parents sont-ils prévenus ?

Réponse : Non, tant que les secours ne sont pas organisés afin de ne pas déranger le bon déroulement des interventions de secours

Question des parents : Comment les enfants sont-ils préparés en classe ?

Réponse : De petites activités et des simulations sont organisées (cache-cache loup) de façon ludique de façon à préparer les enfants à la situation tout en ne dramatisant pas.

#### **PORTAIL :**

Madame JEZEQUEL alerte Monsieur COPPOLANI sur le fait que le matin avec l'humidité, le portail ne fonctionne pas.

**Rappel de l'adresse internet :**

[lesparentsdeleves.lajarne@yahoo.fr](mailto:lesparentsdeleves.lajarne@yahoo.fr)

**Fin du Conseil à 20 h 25**

**Prochain conseil : mardi 27 février 2018**

**Présidente de séance : Estelle JEZEQUEL – Directrice**

**Secrétaires : Nadine LETRIBOT – Enseignante**

**Laurence DUBRUN – Parent d'élève**